

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 5285 Mardi 31 Janvier 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SERVICOM

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -

2 3-6

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE – LLOYD TUNISIEN -

7-8

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-1 »

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-1 »

9-13 14-18

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-2 »

19-23

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2016-2 »

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2016»

24-26 27-33

COURBE DES TAUX

34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

35-36

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES

Siège social: 5, Rue 8610 ZI Charguia 1 – 2035- Tunis Carthage-

La Société d'Articles Hygiéniques (SAH) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 16/01/2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves de 3 134 245 dinars à prélever sur les résultats reportés (2014-2015) et ce par l'émission de 3 134 245 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de Un (01) dinars chacune, à raison d'Une (01) action nouvelle pour Quatorze (14) actions anciennes avec (01) rompu et ce, à partir du 25 Janvier 2017.

Suite à cette augmentation le capital de la Société d'Articles Hygiéniques (SAH) passera ainsi de 43 879 431 dinars à 47 013 676 dinars.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

✓ Les **3 134 245** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1**^{er} **janvier 2016.**

Cotation en bourse :

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du 25/01/2017.
- ✓ Les 3 134 245 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 25/01/2017, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation du seul droit d'attribution rompu.

Prise en charge par la TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **25 Janvier 2017**.

Augmentation de capital annoncée

SERVICOM

Société Anonyme au capital de 3 537 000 de Dinars Siège Social : 65, Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I Tunis

Renseignements relatifs à l'opération

> Décision ayant autorisé l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société SERVICOM, réunie le 14 décembre 2016, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2 667 000 dinars en numéraire en vue de le porter de 3 537 000 dinars à 6 204 000 dinars et ce, par l'émission de 2 667 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune et d'une prime d'émission de 6,500 dinars (soit un prix d'émission de 7,500 dinars) et de supprimer les droits préférentiels de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que l'augmentation de capital sera réservée, tout ou en partie, au profit d'une liste de personnes physiques et morales et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir d'arrêter les investisseurs, parmi la liste proposée, à qui sera réservée l'augmentation et dans quelles proportions. Elle a également conféré au Conseil d'Administration tous pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé que le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation décidée, en application de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Ainsi, et en vertus des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'AGE, le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2016 a décidé d'augmenter le capital social de la société SERVICOM de 2 400 000 dinars pour le porter de 3 537 000 dinars à 5 937 000 dinars, et ce, par l'émission de 2 400 000 nouvelles actions de valeur nominale 1 dinar chacune, à émettre au prix d'émission de 7,500 dinars, soit une prime d'émission de 6,500 dinars. Cette augmentation de capital avec suppression du DPS sera réalisée au profit des personnes physiques et morales suivantes et selon les proportions ci-dessous :

Identité	Nombre d'actions	Montant en nominal (DT)	Prime d'émission (DT)	Montant total (DT)
Magreb Private Equity Fund III PCC	* 666 666	666 666	4 333 329	4 999 995
FCPR Développement regional *	600 000	600 000	3 900 000	4 500 000
Assurance Multirisque Ittihad (AMI)** 126 668	126 668	823 342	950 010
SIM SICAR**	100 000	100 000	650 000	750 000
FCPR Valeurs Développement**	53 334	53 334	346 671	400 005
Innovest**	66 666	66 666	433 329	499 995
Monsieur Slah Ben Turkia**	306 662	306 662	1 993 303	2 299 965
Madame Khedija Gharbi**	226 667	226 667	1 473 336	1 700 003
Monsieur Ahmed Trabelsi**	66 666	66 666	433 329	499 995
Monsieur Sadok Mzabi**	80 000	80 000	520 000	600 000
Madame Samia Khemiri**	66 666	66 666	433 329	499 995
Monsieur Omar Ben Zina**	27 005	27 005	175 533	202 538
Monsieur Slim Ben Hamida**	13 000	13 000	84 500	97 500
Total	2 400 000	2 400 000	15 600 000	18 000 000

* Un pacte d'actionnaires entre la société SERVICOM Holding, Maghreb Private Equity Fund III PCC (géré par AfricInvest) et FCPR Développement Régional (géré par la CDC Gestion) a été établi en date du 28/12/2016 et restera en vigueur tant que les Parties sont actionnaires de la société.

Les principales dispositions du pacte sont les suivantes :

- FCPR Développement Régional et Maghreb Private Equity Fund III PCC s'engagent à ne céder aucun de leurs titres dans SERVICOM ni dans SERVICOM Holding pour une période de 2 ans à compter de la date de Signature du pacte, sauf accord préalable des Parties qui sera communiqué au marché ultérieurement.
- FCPR Développement Régional et Maghreb Private Equity Fund III PCC ont convenu d'un droit de sortic conjointe pour toute cession de titres dans SERVCIOM ou dans SERVICOM Holding.

** Compte tenu de la différence du cours entre le prix de l'émission et le cours actuel de SERVICOM sur le carnet d'ordres central et afin de préserver l'intégrité du marché, les autres investisseurs à savoir : Assurance Multirisque Ittihad, SIM SICAR, FCPR Valeurs Développement, Innovest, Monsieur Slah Ben Turkia, Madame Khedija Gharbi, Monsieur Ahmed Trabelsi, Monsieur Sadok Mzabi, Madame Samia Khemiri , Monsieur Omar Ben Zina, Monsieur Slim Ben Hamida s'engagent à ne pas céder sur le carnet d'ordres central les titres acquis dans le cadre de ladite augmentation du capital pour une période minimale de 6 mois. Néanmoins, la vente des titres est possible sur le marché de blocs conformément aux dispositions arrêtées par la place.

Prix d'émission

Les actions nouvelles seront émises au prix de **7,500 dinars** chacune, soit **1 dinar** de valeur nominale et **6,500 dinars** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

> Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2016 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en réservant l'augmentation de capital, tout ou en partie, au profit des personnes physiques ou morales ci-dessus indiqués. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit des dits souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression des droits préférentiels de souscription.

Montant :

Le capital social sera augmenté d'un montant de **2 400 000 dinars** et sera porté de 3 537 000 dinars à 5 937 000 dinars par la création et l'émission de 2 400 000 actions nouvelles de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Période de souscription :

La souscription aux 2 400 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée aux actionnaires sus-visés et ce du **29 décembre 2016 au 15 février 2017 inclus**. Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis de clôture de l'opération sera publié sur les bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Etablissements domiciliataires :

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible en dinars tunisiens ouvert auprès de la Banque de l'Habitat (BH), agence Monplaisir, sous le numéro 14207207300700464865.

Modalités et délais de livraison des titres:

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la société SERVICOM, sur présentation du bulletin de souscription.

> Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 2 400 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2016.

> But de l'émission :

La société SERVICOM a décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Rééquilibrer sa structure financière et renforcer les fonds propres de la société et ;
- Financer son plan de développement.

Structure du capital avant et après augmentation de capital

	Nbre d'actions et de droits de vote avant	de vote avant	Nbre d'actions et de droits de vote après	% du capital & des droits de vote après
	augmentation	augmentation	augmentation	augmentation
SERVICOM Holding	1 769 139	50,02%	1 769 139	29,80%
FCP VALEURS CEA	103 000	2,91%	103 000	1,73%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	86 000	2,43%	86 000	1,45%
Monsieur Kamel Rekik	82 713	2,34%	82 713	1,39%
FCP VALEURS QUIETUDE 2017	42 465	1,20%	42 465	0,72%
Monsieur Adel Bouabid	39 043	1,10%	39 043	0,66%
Monsieur Hafedh Bouabid	37 875	1,07%	37 875	0,64%
Monsieur Kamel Boubaker Mnari	30 370	0,86%	30 370	0,51%
FCP VALEURS QUIETUDE 2018	28 853	0,82%	28 853	0,49%
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	28 220	0,80%	28 220	0,48%
S.I.C.O.B	24 982	0,71%	24 982	0,42%
Madame Khedija Gharbi	20 000	0,57%	246 667	4,15%
TOURGUENESS HOTEL DAR DJERBA	20 000	0,57%	20 000	0,34%
FCP OPTIMUM Epargnes Actions	19 354	0,55%	19 354	0,33%
FCP VALEURS MIXTE	18 708	0,53%	18 708	0,32%
Monsieur Taher Ben Ahmed Hajji	17 941	0,51%	17 941	0,30%
Autres actionnaires <0,5%	1 168 337	33,03%	1 168 337	19,68%
Magreb Private Equity Fund III PCC	-		666 666	11,23%
FCPR Développement régional	-		600 000	10,11%
Assurance Multirisque Ittihad (AMI)	-		126 668	2,13%
SIM SICAR	-		100 000	1,68%
FCPR Valeurs Développement	-		53 334	0,90%
Innovest	-		66 666	1,12%
Monsieur Slah Ben Turkia	-		306 662	5,17%
Monsieur Ahmed Trabelsi	-		66 666	1,12%
Monsieur Sadok Mzabi	-		80 000	1,35%
Madame Samia Khemiri	-		66 666	1,12%
Monsieur Omar Ben Zina	-		27 005	0,45%
Monsieur Slim Ben Hamida	-		13 000	0,22%
Total	3 537 000	100,00%	5 937 000	100,00%

^{*} Un pacte d'actionnaires entre la société SERVICOM Holding, Maghreb Private Equity Fund III PCC (géré par AfricInvest) et FCPR Développement Régional (géré par la CDC Gestion) a été établi en date du 28/12/2016 et restera en vigueur tant que les Parties sont actionnaires de la société.

Les principales dispositions du pacte sont les suivantes :

- FCPR Développement Régional et Maghreb Private Equity Fund III PCC s'engagent à ne céder aucun de leurs titres dans SERVICOM ni dans SERVICOM Holding pour une période de 2 ans à compter de la date de Signature du pacte, sauf accord préalable des Parties qui sera communiqué au marché ultérieurement.
- FCPR Développement Régional et Maghreb Private Equity Fund III PCC ont convenu d'un droit de sortie conjointe pour toute cession de titres dans SERVCIOM ou dans SERVICOM Holding.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

^{**} Compte tenu de la différence du cours entre le prix de l'émission et le cours actuel de SERVICOM sur le carnet d'ordres central et afin de préserver l'intégrité du marché, les autres investisseurs à savoir : Assurance Multirisque Ittihad, SIM SICAR, FCPR Valeurs Développement, Innovest, Monsieur Slah Ben Turkia, Madame Khedija Gharbi, Monsieur Ahmed Trabelsi, Monsieur Sadok Mzabi, Madame Samia Khemiri , Monsieur Omar Ben Zina, Monsieur Slim Ben Hamida s'engagent à ne pas céder sur le carnet d'ordres central les titres acquis dans le cadre de ladite augmentation du capital pour une période minimale de 6 mois. Néanmoins, la vente des titres est possible sur le marché de blocs conformément aux dispositions arrêtées par la place.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

> Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

Marché des titres

Les actions SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse. Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

> Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 2 400 000 actions nouvelles souscrites seront négociables sur la cote du marché alternatif de la bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et de la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT et seront assimilées aux actions anciennes.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles seront prises en charge par Tunisie clearing sous le libellé «SERVICOM NS J01012016» et sous le code ISIN «TN0007340094»

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE LLOYD TUNISIEN

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune Siège Social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-Registre de Commerce : B1163651997

Matricule Fiscal: 2395/T/P/M/000

Emission de titres participatifs Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **26 Décembre 2016** l'émission de titres participatifs à hauteur de **30 MD** sur une période de **sept (7)** ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2016 ou 2017

La souscription sera réservée à l'actionnaire Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26 Décembre 2016 que :

- la souscription des titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai de trente (30) jours commençant à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres.
- les titres participatifs génèrent des intérêts selon les taux suivants :

Taux fixe: 5% annuel payable semestriellement

<u>Taux variable</u>: 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant:

Le montant total de la présente émission est fixé à **30 000 000 de dinars**, divisée en **300 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

2. Période de souscription:

La souscription à cette émission de titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai **de trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios règlementaires (marge de solvabilité et couverture des engagements techniques).

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- 1. La législation sous laquelle les titres sont créés : Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
- 2. Nature des titres : Titres de créance.
- 3. Forme des titres participatifs: Les titres sont nominatifs.
- **4. Cessibilité des titres participatifs**: Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
- **5. Modalité de souscription :** en numéraire.
- 6. Date de règlement : Les titres seront payables en totalité à la souscription.
- 7. Date de jouissance : La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
- 8. **Durée:** 7 ans;
- 9. Taux d'intérêt :
 - <u>Taux fixe</u>: 5% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année :
 - <u>Taux variable</u>: 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
- **10. Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
- **11. Etablissement domiciliaires:** L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.
- **12. Modalités et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
- **13. Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière** d'Investissement (CFI). L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
- **14.** Marché des titres: Des titres de même catégorie ont été émis en 2015 à hauteur de 15MD pour une période de 7 ans, avec un Taux fixe annuel de 5% et un Taux variable de 0.5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
- **15. Garantie**: Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
- **16. Tribunal compétent :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « HL 2017-1»

<u>Décision à l'origine de l'opération</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **26/12/2016** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-1** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 (Vingt Millions de Dinars);
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription;
- Durée et Taux d'intérêt : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : 7,65% l'an ou variable (TMM+2,35%) au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 7,85% ;
- Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à **307** millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de **80** millions de dinars.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **19/01/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/02/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dés que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/02/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/04/2017** avec maintien de la date unique de jouissanc e en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **19/01/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-1 »

Nature des titres : Titres de créance Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés: Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales: Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/02/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 10/02/2017.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **23/12/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin décembre 2016, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux d u fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 janvier 2017 sous le n°17-0959, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 ainsi que son actualisation enregistré auprès du CMF en date du 05 janvier 2017 sous le n°16-003/ A001 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence « HL 2016 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site au plus tard le 20 janvier 2017.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 02/06/2016 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du 18/08/2016, d'émettre un emprunt obligataire de 50MD et a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » selon les conditions suivantes :

- Catégorie A: 7,55% sur 5 ans;
- Catégorie B : TMM+2,35% sur 5 ans;
- Catégorie C: 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est d'un montant de 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-1 » fera l'objet de d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **29/12/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/03/2017**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 15/03/2017, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 29/03/2017, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 29/03/2017, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29/12/2016** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis Carrée de l'Or – Les jardins du lac 2 – 1053 Les berges du lac – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 288,8MD qui seront financées à hauteur de 97,3MD par des emprunts obligataires (dont 50MD, objet de la présente note d'opération), 41,7MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- Catégorie A d'une durée de 5 ans:
 - <u>Taux fixe:</u> Taux annuel brut de **7,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Catégorie B d'une durée de 5 ans:
 - <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.
- Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :
 - <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le 15/03/2022 pour les catégories A et B et le 15/03/2024 pour la catégorie C.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 15/03/2018 et ce pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/03/2018** pour les catégories A et B et le **15/03/2020** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Pour les obligations de la catégorie A, le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et 7,8% pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2016, qui est égale à 4,25%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale

Les obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » sont émises selon les catégories suivantes :

- Une catégorie A sur une durée de 5 ans ;
- Une catégorie B sur une durée de 5 ans ;
- Une catégorie C sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce.

Durée de vie movenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les catégories A et B et **5 ans** pour la catégorie C.

• Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est de **2,734 années** pour la catégorie A et de **4,273 années** pour la catégorie C.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de la BNA Capitaux (Agence siège social, Agence La Marsa, Agence Sousse et Agence Sfax) et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **16/12/2016**, la note à long terme « BBB (tun)» à l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **24/03/2016** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective : Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB- Perspective : Négative
- Risque Souverain en monnaie locale : BB Perspective : Négative

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la guantité y afférente.

Marché des titres : Au 30/09/2016, Il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2017-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing: L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2017-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en da **16/12/2016** sous le n°**16-0955**, du document de référence « ATL 2016 » enregistré auprès du CMF en da **16/12/2016** sous le n°**16-012** et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 4^{ème} trimestre 2016, pour placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais aupre l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiair bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **31 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **29 septembre 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-2 » comme suit :

Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B: d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35%;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 30 décembre 2016 et clôturées au plus tard le 03 mars 2017. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03 mars 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront

clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03 mars 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 mars 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **30 décembre 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 237 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « Attijari Leasing 2016-2 »
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03 mars 2017**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **03 mars 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% brut par an ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85% brut par an.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

7,65% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce

7,85% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03 mars 2022** pour les Catégories A et B et le **03 mars 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement:

Pour les obligations des Catégories A, B et C

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **03 mars** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 03 mars 2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **03 mars 2018** pour les catégories A et B et le **03 mars 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,65 %l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,85% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,250%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,600%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt : Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour les Catégories A et B;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2016-2 » est comme suit :

- 3 années pour les Catégories A et B ;
- 5 années pour la Catégorie C.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** pour la Catégorie A et **4,269 années** pour la catégorie C.

Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 24 mars 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB+ » (tun) au présent emprunt « Attijari Leasing 2016-2 » en date du **15 décembre 2016.**

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée

Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 30/09/2016, il existe neuf emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opératior «Attijari Leasing 2016-2» visée par le CMF en date du 16/12/2016 sous le numéro 16-956, du document de référence « Attijari Leasing 2016 » enregistré par le CMF en date du 16/12/2016 sous le n°16-013 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, le 20 janvier 2017.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2016-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 11 octobre 2016 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars sur 5 ans et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,50% et/ou variable à TMM+2,10% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION:

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2016-2 »

Montant: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt: 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/02/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/02/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1ère année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/02/2022**.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/02/2018**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/12/2016** et clôturées au plus tard le **15/02/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) sera intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/02/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/03/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (Taux variable):

2,10% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2016-2 » seront émises sur une durée de 5 ans:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe):

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux a percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est paraffectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,735 Années.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/12/2016 aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2016-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, le souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée au guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée 'BBB-(tun)' à long terme avec perspective d'avenir stable et 'F3 (tun)' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2016.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note 'BBB-(tun)' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du 17 octobre 2016.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2016-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2016-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 16-0951 en date du 30 novembre 2016, du document de référence « CIL 2016 » enregistré pa le CMF sous le n°16-009 en date du 30 novembre 2016 et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs al 4ème trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tou placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI » intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire subordonné « UIB subordonné 2016»

I. <u>Décision à l'origine de l'opération</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le **02/06/2016**, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du Code des Sociétés Commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Le Conseil d'Administration réuni le **07/10/2016** a approuvé l'émission du premier emprunt **«UIB Subordonné 2016»** dont le montant est de 60 000 000 DT susceptible d'être porté à 75 000 000 DT.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directeur Général a décidé, en date du **26/10/2016**, de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt comme s uit

a. Nominal de : 100 dinars par obligation subordonnée; **l'obligation**

b. Nombre : 600 000 obligations subordonnées susceptibles d'être

portées à 750 000 obligations subordonnées réparties en

deux catégories :

Catégorie A et Catégorie B

c. Forme : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;

d'Obligation

d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation subordonnée payable

intégralement à la souscription;

a. Taux d'intérêt : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+2,00% brut par an au

choix du souscripteur,

: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au

choix du souscripteur;

b. Durée : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de

franchise, pour la catégorie B;

c. Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un

cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la

catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **08/12/2016** et clôturées au plus tard le **06/01/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (75 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 750 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/01/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/01/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/02/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobil ières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **08/12/2016** auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis, de l'UIB Finance, sis à l'immeuble les reflets du Lac Rue Turkana, Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

L'Union Internationale de Banques, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **UIB Subordonné 2016** » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : «UIB Subordonné 2016»

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront

nominatives.

Catégorie des titres: Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites, délivrée par le Back Office Bourse de l'UIB mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/01/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **06/01/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 06/01/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **06/01/2018** pour la catégorie A et le **06/01/2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 23 Novembre 2016 sous le numéro 16-007.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations su bordonnées du présent emprunt.

Garantie: Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation: Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, Tunis, de l'UIB Finance, sis à l'immeuble les reflets du Lac Rue Turkana, Les Berges du Lac Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Tenue des comptes en valeurs mobilières

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnées de l'emprunt «**UIB Subordonné 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie chois ie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe 5 emprunts obligataires émis par l'Union Internationale des Banques et cotés sur le marché obligataire de la cote de la bourse.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt **«UIB Subordonné 2016 »** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing

L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2016 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées q u'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette su bordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

> Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 23 Novembre 2016 sous le n°16-0949, du document de référence « UIB 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 23 Novembre 2016 sous le n°16-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence « UIB 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de e MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site respectivement au plus tard le 20 Janvier 2017.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 JANVIER 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
TN0000000100	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%	4.0000/	
	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,329%	
	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,499%	
	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,556%	4 000 004
	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,579%	1 008,901
	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,726%	
	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,771%	
	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,817%	
	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,862%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,883%	1 003,751
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018	4,908%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,220%	1 004,146
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,292%	908,660
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,403%	1 001,742
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,817%	991,367
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,117%	979,755
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,228%		983,608
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,622%	974,088
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,709%	1 007,826
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,802%	945,623
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,047%	948,492
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"	7,229%		936,063
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	7,354%		928,205
	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	_	7,377%	924,880
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,554%		919,386
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,568%	914,515
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,602%		933,149

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

L	Dénomination	Gestionnaire	Date d'or	uverture	VL au 3	0/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
			DE CAPITA					
— .	THE WORLD CACALLY	SICAV OBLIGATAIRES D				104 420	464.067	164,984
-	TUNISIE SICAV SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT	20/07/92 16/04/07			164,420 111,132	164,967 111,503	164,984
-	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV		01/0			95,242	95,562	95,572
		FCP OBLIGATAIRES D.	E CAPITALISAT	TION - VL QUO	TIDIENNE		-	·
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/0	1/07		14,649	14,697	14,698
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/1			107,054	107,416	107,429
		FCP OBLIGATAIRES DE			OMADAIRE			
-	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI CGF	23/0 25/0			1,503	1,507	1,508
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP		XTES DE CAPIT			105,685	106,004	106,079
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/1			40,163	40,277	40.281
-	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/0			54,416	54,561	54,566
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/0-	4/94		113,524	113,788	113,727
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/1			109,393	109,411	109,356
- 40		FCP MIXTES DE CA			IENNE	400		
	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION AXIS GESTION	02/0-			129,579 486,475	130,677 489,403	130,114 488,015
	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE		15/1			116,124	116,782	116,484
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/1	0/08		126,349	126,147	125,793
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/1	0/08		137,836	137,976	137,601
-	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/0			120,374	119,888	119,742
-	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/1			95,511	96,062	95,816
	FCP KOUNOUZ FCP VALEURS AL KAOUTHER	TSI TUNISIE VALEURS	28/0° 06/0°			148,068 95,437	147,938 96,365	147,940 96,103
-	FCP VALEURS AL KAOUTHER FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS	06/0			95,437	96,365	96,103
-	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/1			141,042	142,540	142,316
	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/1	2/14		123,906	125,276	125,200
	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/0			En liquidation	En liquidation	En liquidation
	FCP BIAT-PRUDENCE * FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT	17/0			En liquidation En liquidation	En liquidation En liquidation	En liquidation En liquidation
	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/1			94,078	92,488	92,503
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/0			99,043	98,470	98,179
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/0			19,055	19,457	19,405
20	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	FCP MIXTES DE CAL ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/0		ADAIRE	1 546,792	1 568,097	1 567,258
	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/0			2 197,158	2 210,796	2 211,336
-	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/0			120,513	121,463	En dissolution
-	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			109,111	110,643	109,877
34	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/1	0/08		144,332	145,662	145,187
35	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			150,498	153,620	151,902
	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/0			15,429	15,799	15,696
-	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12			5 228,879	5 270,650	5 268,162
	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	TUNISIE VALEURS UFI		01/11/13 23/01/06		5 119,747 2,473	5 172,002 2,502	5 159,424 2,505
-	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/0			2,473	2,302	2,505
-	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/0			1,218	1,234	1,231
	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/0			1,081	1,086	1,083
43	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/0	3/15		1,071	1,079	
	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/0					
	MAC HORIZON 2022 FCP			3/15		1,071	1,081	1,075 1,078
46		MAC SA	09/1	1/15		107,645	1,081 108,876	1,075 1,078 108,107
4.5		CGF	09/1 25/0	1/15		107,645 En liquidation	1,081 108,876 En liquidation	1,075 1,078 108,107 En liquidation
-	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	09/1 25/0 25/0	1/15 5/09 12/08		107,645 En liquidation En liquidation	1,081 108,876 En liquidation En liquidation	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation
		CGF CGF CGF	09/1 25/0	1/15 15/09 12/08 12/08		107,645 En liquidation	1,081 108,876 En liquidation	1,075 1,078 108,107 En liquidation
	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF CGF CGF OPCVM	09/1 25/0 25/0 25/0	1/15 15/09 2/08 2/08 1BUTION Dernier d	lividende	107,645 En liquidation En liquidation	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343
	AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF CGF CGF	09/1 25/0 25/0 25/0 4 DE DISTRI	1/15 15/09 2/08 2/08 1BUTION Dernier d Date de	lividende Montant	107,645 En liquidation En liquidation 118,914	1,081 108,876 En liquidation En liquidation	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation
	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF CGF CGF OPCVM	09/1 25/0 25/0 25/0 M DE DISTRI Date	1/15 5/09 2/08 2/08 IBUTION Dernier d Date de paiement		107,645 En liquidation En liquidation 118,914	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343
48	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV	CGF CGF CGF OPCVN Gestionnaire	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 0 DE DISTRI Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00	1/15 5/09 2/08 2/08 1BUTION Dernier of Date de paiement IRES	Montant 4,482	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL
49 50	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV	CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 M DE DISTRI Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/04/00	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier d Date de paiement IRES 25/05/16	Montant 4,482 4,025	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL
49 50 51	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV	CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST	09/1 25/0 25/0 25/0 4 DE DISTRI Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/04/00 10/05/06	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 25/05/16	4,482 4,025 4,304	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001
49 50 51 52	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 4 DE DISTRI Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 31/05/16 23/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001
49 50 51 52 53	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV	CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST	09/1 25/0 25/0 25/0 4 DE DISTRI Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/04/00 10/05/06	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 25/05/16	4,482 4,025 4,304	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696
48 49 50 51 52 53 54	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV	CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 M DE DISTRI Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07	1/15 5/09 2/08 2/08 1/08	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696
49 50 51 52 53 54 55 56	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR	CGF CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 M DE DISTRI Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 25/05/16 23/05/16 05/04/16 03/05/16 30/05/16 30/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632
49 50 51 52 53 54 55 56	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF	09/1 25/0 25/0 25/0 05/0 M DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier d Date de paiement IRES 25/05/16 31/05/16 33/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 25/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,686
49 50 51 52 53 54 55 56 57 58	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV	CGF CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 4 DE DISTRI Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 31/05/16 05/04/16 30/05/16 22/05/16 22/05/16 30/05/16 27/05/16 30/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,968 102,946
49 50 51 52 53 54 55 56 57 58	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF	09/1 25/0 25/0 25/0 05/0 M DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 31/05/16 33/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,968 102,946 105,035
49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV	CGF CGF CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 M DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 17/12/01	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 31/05/16 33/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935 105,933 105,935 105,936	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,968 102,946 105,035 103,975 103,975
49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	CGF CGF CGF CGF CGF CGF CGF OPCVI Gestionnaire SIC AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 25/0 M DE DISTRI Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier d Date de paiement IRES 25/05/16 31/05/16 23/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 25/04/16 25/05/16 10/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 4,419 4,198	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935 105,023 103,963 107,140	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,968 102,946 105,035 103,975 104,968
49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 60 61 62 63	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV	CGF CGF CGF CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 7 M DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 11/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 25/05/16 31/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 25/05/16 10/05/16 25/05/16 25/05/16 25/05/16 25/05/16 27/05/16 25/05/16 25/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195 3,301	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935 105,023 103,963 107,140 105,499 103,936	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,946 105,035 103,975 107,150 105,509
49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 60 61 62 63 64	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV FINA O SICAV FINENATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT	CGF CGF CGF CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 7 M DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 25/05/16 31/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 16/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 31/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195 3,301 3,756	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608 102,652	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935 105,023 103,963 107,140 105,499 103,936	1,078 1,078 1,078 108,107 En liquidatior En liquidatior (119,342 Dernière VL 108,844 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,946 105,038 103,978 107,150 105,038
49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 61 62 62 63 64 65	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV	CGF CGF CGF CGF CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 7 M DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 11/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 25/05/16 31/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 16/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 31/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195 3,301	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935 105,023 103,963 107,140 105,499 103,936	1,075 1,078 108,107 En liquidatior En liquidatior 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,968 105,035 103,975 107,150 105,509 103,975 107,150 105,997
49 50 51 51 52 53 54 55 56 60 61 62 63 64 65 66	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV MAXULA PLACEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	CGF CGF CGF CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 25/0 M DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/01/1/92 16/10/00	1/15 5/09 2/08 2/08 1BUTION Dernier d Date de paiement 1/8ES 25/05/16 25/05/16 31/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 10/05/16 10/05/16 10/05/16 131/03/16 131/03/16 116/05/16 16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195 3,301 3,756 3,924	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,722 104,300 107,273 104,816 102,340 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608 102,652 104,501	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935 105,023 103,963 107,140 105,499 103,936 102,935	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,968 102,946 105,035 103,975 107,150 105,509 103,947 102,975 104,880
49 50 51 52 53 54 55 56 67 61 62 63 64 65 66 67	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BNDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE	CGF CGF CGF CGF CGF CGF CGF OPCVM Gestionnaire SIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE AXIS GESTION BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF CGI COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 07/0 25/0 M DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 01/06/01 11/12/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97	1/15 5/09 2/08 2/08 1BUTION Dernier d Date de paiement 1/8ES 25/05/16 25/05/16 31/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 10/05/16 10/05/16 10/05/16 131/03/16 131/03/16 116/05/16 16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 4,198 4,195 3,301 3,756 3,924 4,333	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,647 103,651 104,647 103,651 106,799 105,174 103,605 102,797	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935 105,923 103,963 107,140 105,499 103,936 102,965 104,795 104,795	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,968 102,946 105,035 103,947 102,975 104,803 103,947
49 50 51 52 53 54 55 56 60 61 62 63 64 65 66 67 68	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV SICAV REMEMENT SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT MAXULA INVESTISSEMENT SICAV SICAV L'ÉPARGNANT	CGF	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 25/0 M DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	1/15 5/09 2/08 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IRES 25/05/16 31/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 31/05/16 25/05/16 31/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195 3,301 3,756 3,934 4,333 3,934 4,333	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608 102,652 104,501 102,797	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935 105,023 103,963 107,140 105,499 103,936 102,965 104,795 103,171 104,236 105,850 103,358	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,946 105,035 103,975 107,150 105,035 103,947 102,975 104,803 103,182 104,803 103,182 104,249 105,380
49 50 51 52 53 54 55 56 60 61 61 62 63 64 65 66 67 70	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATAIRE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT MAXULA INVESTISSEMENT SICAV SICAV LÉPARGNANT AL HIFADH SICAV	CGF	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 25/0 4 DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97 15/09/08	1/15 5/09 2/08 18UTION Dernier of Date de paiement 1RES 25/05/16 25/05/16 31/05/16 33/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 25/05/16 16/05/16 16/05/16 16/05/16 16/05/16 31/03/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 27/05/16 31/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195 3,301 3,756 3,924 4,333 3,934 4,333 4,333 4,357 5,4436 4,316	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,647 103,651 106,799 105,174 103,668 102,977 103,915 102,977 103,915 105,558 102,987	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935 105,023 103,963 107,140 105,499 103,936 102,965 104,795 103,171 104,236 105,850 103,358 103,743	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,968 105,035 103,975 107,150 105,509 103,975 107,150 105,509 103,975 107,150 105,509 103,975 104,803 103,182 104,249 105,880 103,370
48 50 51 52 53 54 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71	AL AMANAH EQUITY FCP * AL AMANAH PRUDENCE FCP Dénomination SANADETT SICAV AMEN PREMIÈRE SICAV AMEN TRESOR SICAV ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV SICAV AXIS TRÉSORERIE PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV SICAV TRESOR MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV SICAV REMEMENT SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT MAXULA INVESTISSEMENT SICAV SICAV L'ÉPARGNANT	CGF	09/1 25/0 25/0 25/0 25/0 25/0 M DE DISTR Date d'ouverture CAV OBLIGATA 01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	1/15 5/09 2/08 2/08 BUTION Dernier of Date de paiement IEES 25/05/16 31/05/16 33/05/16 30/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 30/05/16 25/05/16 10/05/16 25/05/16 10/05/16 25/05/16 31/05/16 25/05/16 31/05/16 27/05/16 31/05/16 31/05/16 27/05/16 31/05/16 31/05/16 27/05/16 31/05/16 27/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16 31/05/16	4,482 4,025 4,304 4,087 4,543 4,005 4,401 3,887 4,196 3,636 3,962 3,994 4,198 4,195 3,301 3,756 3,934 4,333 3,934 4,333	107,645 En liquidation En liquidation 118,914 VL au 30/12/2016 108,495 103,590 105,622 102,729 104,300 107,273 104,816 102,340 104,641 102,631 104,647 103,651 106,799 105,174 103,608 102,652 104,501 102,797	1,081 108,876 En liquidation En liquidation 119,301 VL antérieure 108,830 103,893 105,988 103,024 104,684 107,582 105,194 102,623 104,960 102,935 105,023 103,963 107,140 105,499 103,936 102,965 104,795 103,171 104,236 105,850 103,358	1,075 1,078 108,107 En liquidation En liquidation 119,343 Dernière VL 108,840 103,904 106,001 103,055 104,696 107,593 105,206 102,632 104,968 102,946 105,035 103,975 107,150

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM
TITIED OF CITI	TITIED OF CITI	TITIED OF CITI	TITIES OF CITI

_		EGD ODLIG						
	ECD CAL AMMETT DI UC		TAIRES - VL Q		0.412	40 500	40.000	40.004
_	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,633	10,634
_	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	103,732	103,743
_	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	104,149	104,161
_	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	105,522	105,536
71	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,548	10,549
	dining grant		ICAV MIXTES	25/05/14	0.075	== 000	== 404	
_	B ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	57,491	57,327
_	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de dissolution	En cours de dissolution
_	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de dissolution	En cours de dissolution
_	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	98,139	97,697
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,129	17,285	17,274
	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	270,797	271,317	271,628
_	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,276	29,200
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 288,990	2 290,814
80	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,165	73,153
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,126	55,137
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	100,067	99,851
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	83,845	83,598
		FCP MIX	TES - VL QUOT	TIDIENNE	•			
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,910	10,900
	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,465	11,437
_	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,714	13,666
_	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	12,222	12,159
_	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,990	12,974
	ATTIJARI FCF CEA SATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,572	11,563
	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07		2,342			,
		BNA CAPITAUX		30/05/16		141,450	142,255	141,843
_	BNAC CONFIANCE FCP		03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	138,569	138,200
_	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,227	9,237
_	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	103,151	102,878
_	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	82,067	81,895	81,770
_	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	82,732	82,887	82,612
	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	98,235	98,190
103	B UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	92,510	92,595	92,216
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	102,668	102,572
105	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,853	9,859
		FCP MIXT	ES - VL HEBDO	OMADAIRE				
100	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	115,379	En dissolution
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	103,160	102,520
108	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	142,084	140,941
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,541	104,806
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	104,227	103,472
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	198,559	196,279
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	180,831	179,467
	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,066	156,664
	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-, , , -	21,231	21,159	20,800
	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	_	-	147,351	149,071	148,260
_	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	10/05/16	1,407	124,939	127,009	126,775
_	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 932,995	8 854,037
_	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,449	8,364
_	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	20/03/10	0,102	89,496	90,555	89,007
_	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	+	21/05/16	0.264		· · · · · ·	
_	·		15/06/15	31/05/16	0,364	999,688	999,412	989,942
_	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5294,272	5279,581
122	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16 IONS - VL QUO	-	-	5050,700	5069,334	5038,043
	FCP INNOVATION				2 2/5	444 004	440 500	440.00
100		STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	112,520	112,237
123	Per innovation	non	ANG 1/7 ****	014 (D 1755				
			ONS - VL HEBD					
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	OMADAIRE 26/05/16	0,107	8,969	9,235	9,163
124					0,107	8,969 En liquidation 10 178,478	9,235 En liquidation 10 314,235	9,163 En liquidation 10 272,761

^{*} FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4 émeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

^{**} SICAV en cours de dissolution anticipée

^{***} FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché alternatif de la cote de la bourse de la société « SANIMED » et l'ouverture au public du fonds « CGF TUNISIE ACTIONS FCP », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

		1
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, Zl Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
		1

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	
		74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO"	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	-3000 SFAX-	73 221 910
57.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 35
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 99
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 11
S2.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 24
33.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 92
84.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 21
5.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 20
6.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 17
7.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 19
8.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 26
9.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 07
0.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 32
1.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 49
'2. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux nternational « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 00
3.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 77
4.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 44
5.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 83
6.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 48
7.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 31
8.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 25
9.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 34
0.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 21
31.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053	71 962 77
2.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 15
33.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana	71 843 90
4.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Center -2080 ARIANA-	71 231 17
5.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 54
6.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
7.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 19
8. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 22
9.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 76
0.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 00
11.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 00
	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -	
92.SYPHAX airlines	3018 Sfax-	74 682 40
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 01
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 10

95. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CEA ISLAMIC FUND (1)	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
19	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
21	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
					Mutuelleville-1002 Tunis

112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée(2) SICAV en cours de dissolution anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE				
		Gestionnaire	Adresse	
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T	
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue di Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tuni:	
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Le Berges du Lac, 1053 - Tunis	
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T	
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Le Berges du Lac, 1053 - Tunis	
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Le Berges du Lac, 1053 - Tunis	
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Le Berges du Lac, 1053 - Tunis	

LISTE DES FCPR

		LISTE DES FCPR	_
		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
			Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

		T	1
24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des lles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
34	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
36	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
37	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.